

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

MAIRIE
DE**SAINT-JEAN-DU-BRUEL**Nombre de conseillers :

En exercice..... 15

Présents..... 14

Votants..... 15

Procurations..... 1

Date de la convocation : 20/11/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le 24 novembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
Sous la présidence de Monsieur VIDAL Claude, mairePRESENTS : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALLA Régine, Messieurs ASSIÉ Allan, DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VERGUES Michel, VIALLA Daniel, VIDAL Claude, VIDAL Didier.PROCURATIONS : Madame VIDAL Nadine a donné procuration à Monsieur VIDAL ClaudeSECRETARE DE SEANCE : Monsieur QUATREFAGES Damien a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.SECRETARE AUXILIAIRE DE SEANCE : Madame GUTRAUD Delphine, secrétaire de mairie, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.**SEANCE N° 10****DELIBERATION N° 8****BUDGET ANNEXE DE L'EAU 2023****DECISION MODIFICATIVE N° 2**Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Claude REFREGERS, 1^{er} adjoint au maire chargé des finances pour présentation de cette délibération.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49,

Vu le budget primitif 2023 du budget annexe de l'eau,

Au vu d'écritures non prévues au budget primitif, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2023 :

| Designation | Dépenses | | Recettes | |
|---|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D 6541 : Créances admises en non-valeur | | 500.00 € | | |
| TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante | | 500.00 € | | |
| D 673 : Titres annulés (sur ex. ant.) | 500.00 € | | | |
| TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles | 500.00 € | | | |
| Total | 500.00 € | 500.00 € | | |
| Total Général | | 0.00 € | | 0.00 € |

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à 15 voix pour

- **D'AUTORISER** la décision modificative présentée par Monsieur Claude REFREGERS, adjoint au maire chargé des finances.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents et représentés*

*Le maire
Claude VIDAL
Acte dématérialisé*

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 28/11/2023
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le 28/11/2023

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.

